

Création d'un branchement gaz

Compte tenu des travaux entrepris par la société E.C.R. à partir du 5 septembre 2022 jusqu'au 25 septembre 2022, au N°15 boulevard de l'Ourcq, le stationnement sera réglementé.

En tout état de cause, la continuité des cheminements piétons protégés de la circulation devra être maintenue et pour le bon déroulement des travaux, les aménagements suivants seront nécessaires:

- Neutralisation du stationnement sur 20 mètres linéaires devant le N°15
- Mise en place de Barrières de Police au droit des Travaux
- Mise en place de Panneaux Réglementaires
- Reprise intégrale des trottoirs et de la chaussée au droit des travaux, réfection à l'identique
- Les tranchées réalisées devront être quotidiennement contrôlées (affaissement à reprendre)

Début des travaux

05/09/2022

Fin des travaux prévue

25/09/2022

Le stationnement sera interdit au droit des travaux. La vitesse sera limitée à 30km/h sur la zone des travaux.

Documents

[Arrêté 15 bd de l'ourcq](#)